



Le syndicat d'Airbus D&S

Vos congés :

Du nouveau sur la Réserve Spéciale

5 nov. 2018 Tract n°89

Suite à notre courrier du 15 octobre à la direction concernant l'alignement des modalités d'utilisation de la réserve spéciale des congés pour les salariés ex Airbus DS avec celles appliquées aux salariés ex-Signalis et ex-Intespace, la direction nous a répondu par courrier daté du 31 octobre :

AIRBUS	DEFENCE AND SPACE
Mme Jennifer DAVERTON M. Philippe MANGION Direction des Relations Sociales Airbus Defence and Space SAS N/Ref : HATF/AB/2018-10-006	M. Frédéric PLANCHE Délégué Syndical Central FO M. Grégory VERNON Délégué Syndical FO Elancourt Toulouse, le 31 octobre 2018
Objet : Votre courrier du 15 octobre 2018 concernant l'alignement des modalités d'utilisation de la Réserve Spéciale des Congés pour les salariés ex-Airbus DS avec celles appliquées aux salariés ex-Signalis et ex-Intespace.	
Messieurs les délégués syndicaux,	
Nous faisons suite à votre courrier du 15 octobre 2018, par lequel vous demandez l'application de règles de gestion identiques pour les réserves spéciales de congés des salariés ex-Airbus DS, ex-Signalis et ex-Intespace, avec un alignement sur les règles de gestion appliquées aux salariés ex-Signalis et ex-Intespace.	
Comme vous le rappelez dans votre courrier, les modalités d'utilisation de la réserve spéciale de congés des salariés ex-Airbus DS ont été négociées fin 2016 et font l'objet de dispositions de l'accord du 14 octobre 2016.	
Nous convenons cependant que les modalités de gestion de cette même réserve spéciale de congés négociées pour les salariés ex-Signalis et ex-Intespace, offrent plus de souplesse. Nous répondons donc favorablement à votre demande.	
De ce fait, les modalités d'utilisation de la réserve spéciale de congés des salariés ex-Airbus DS deviennent les suivantes :	
<ul style="list-style-type: none"> - Liberté pour le salarié d'utiliser à son rythme, jusqu'au 31 décembre 2021, les jours placés dans la réserve spéciale de congés. - Possibilité de placer une partie ou l'intégralité de ces droits placés dans la réserve spéciale de congés dans le sous-compte « Fin de carrière » ou le sous-compte « autres droits » sous réserve de respecter les plafonds applicables à ces sous-comptes. 	
Pour rappel, la pose de ces jours de congés, restent soumis à validation de la hiérarchie. Les autres dispositions concernant cette réserve spéciale de congés restent en vigueur.	
Nous vous prions d'agréer, Messieurs les délégués syndicaux, l'assurance de notre considération distinguée.	
Jennifer DAVERTON	Philippe MANGION
www.airbusdefencespace.com	Airbus Defence and Space SAS Société par actions simplifiée au capital de 29.821.072 € (393 341 516 RCS Toulouse) Siège social : 31 rue des Cosmonautes 21 du Palays 31402 Toulouse Cedex 4 France

“ Comme vous le rappelez dans votre courrier, les modalités d'utilisation de la réserve spéciale de congés des salariés ex-Airbus DS ont été négociées fin 2016...

Nous convenons que les modalités de gestion de cette même réserve spéciale de congés négociées pour les salariés ex-Signalis et ex-Intespace, offrent plus de souplesse.

Nous répondons donc favorablement à votre demande. (ndlr : avec effet immédiat)

De ce fait, les modalités d'utilisation de la réserve spéciale de congés des salariés ex-Airbus DS deviennent les suivantes :

- **Liberté pour le salarié d'utiliser à son rythme, jusqu'au 31 décembre 2021, les jours placés dans la réserve spéciale de congés.**
- **Possibilité de placer une partie ou l'intégralité de ces droits placés dans la réserve spéciale de congés dans le sous-compte « Fin de carrière » ou le sous-compte « autres droits » sous réserve de respecter les plafonds applicables à ces sous-comptes du CET.**

=> monétisation possible

FO se félicite d'avoir pu obtenir cette souplesse pour les salariés d'ex Airbus DS (ex-Cassidian) dans la prise des congés avec une possible monétisation et de parfaire l'équité entre tous les salariés de l'entité Airbus Defence & Space.



Flashez-moi pour télécharger l'appli



www.fo-airbus-ds-rp.fr

Les Mureaux : Florent Ferres : Délégué Syndical, secrétaire du CHSCT
Elancourt : Frédéric Planche : Délégué Syndical Central / Jean Damien Bloquet : Délégué Syndical, Coordinateur adjoint du Groupe / Grégory Vernon : Délégué Syndical, RS au CHSCT / Cédric Leclerc - Jeremy Lafontaine - Stéphanie Assimon : Délégués du Personnel
Yohann Burdeyron - Jeremy Lafontaine : Elus du CE / Marc Lemaire : Membre CHSCT

fometapole@airbus.com